

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NOUVEAU LYCÉE

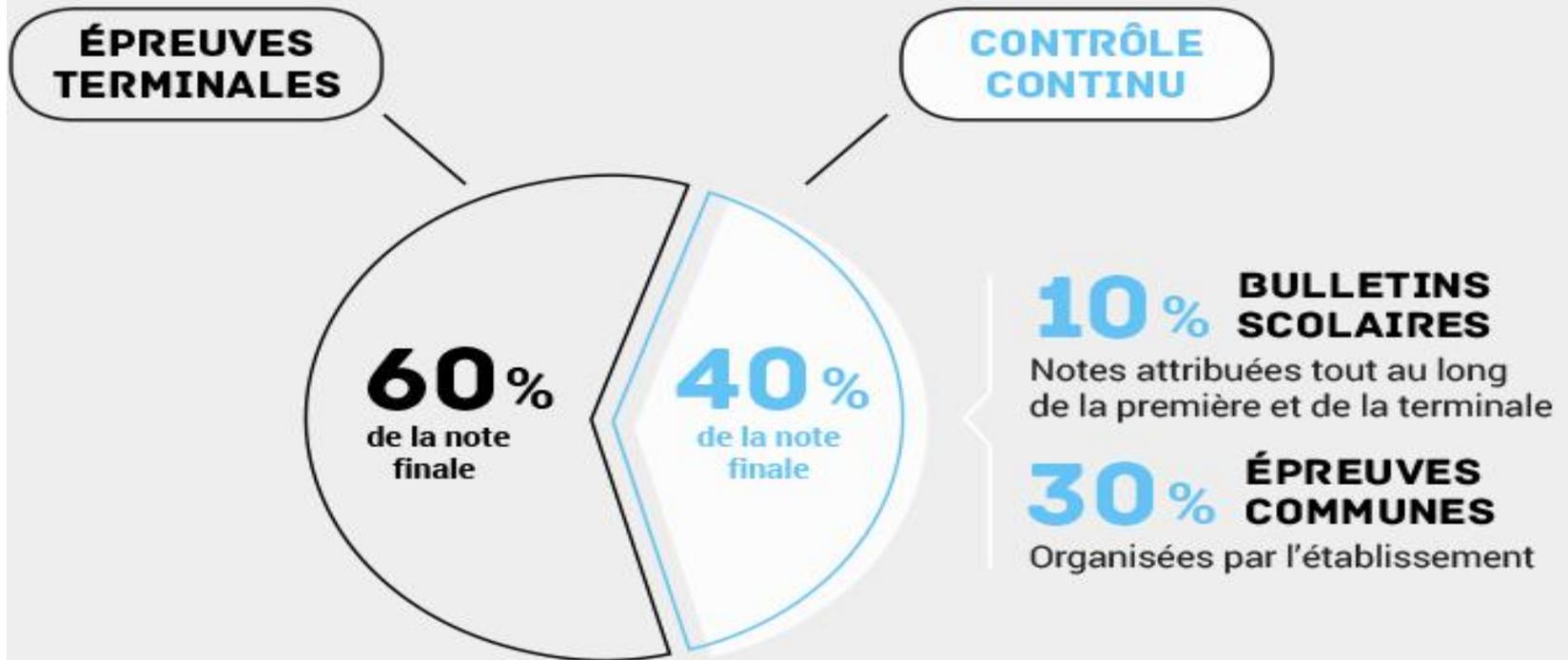
Voies générale et technologique

BACCALAUREAT 2021 :
DE NOUVELLES
MODALITÉS D'ÉPREUVES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Les épreuves du nouveau baccalauréat



I - LES ÉPREUVES TERMINALES (60%)



DES ÉPREUVES SITUÉES EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE (60%)

- **En fin d'année de 1^{ère} (épreuves anticipées) :**
 - Français (écrit) : épreuve de 4 heures
 - Français (oral) : épreuve de 20 minutes

- **En fin d'année de Terminale :**
 - 3 épreuves écrites :
 - ✓ Philosophie (4 heures)
 - ✓ Enseignements de spécialité (1 épreuve par spécialité)

 - 1 épreuve orale (20 minutes)

LES ÉPREUVES DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN SÉRIE STI2D

■ Physique-chimie et mathématiques :

- Épreuve écrite de 3h

■ Ingénierie, Innovation et développement durable :

- Epreuve écrite de 4h

LES ÉPREUVES DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN SÉRIE GÉNÉRALE

Spécialité	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve
Histoire-géographie	Écrite	4h
Mathématiques	Écrite	4h
Numérique et sciences informatiques	Écrite	3h30
	Pratique	1h
Physique-chimie	Écrite	3h30
	Pratique	1h
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	Écrite	3h30
	Pratique	1h
Sciences de l'ingénieur	Écrite	4h
Sciences économiques et sociales	Écrite	4h

II - LA NOTE DE CONTRÔLE CONTINU (40%)

COMPOSITION DE LA NOTE DE CONTRÔLE CONTINU (40%)

Cf. Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu

- **Livret scolaire** : évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours du cycle terminal (moyenne générale des bulletins) = **10% de la note finale du Bac**
- **Épreuves communes de contrôle continu** : moyenne des notes obtenues aux 3 périodes d'épreuves communes (2 périodes en classe de 1^{ère} et 1 période en classe de Terminale) = **30% de la note finale du Bac**
- **Enseignement optionnel de LCA** : les points supérieurs à 10 sont affectés d'un coefficient 3 et s'ajoutent au nombre total de points obtenus au baccalauréat (« *bonus LCA* »).

ÉVALUATION CHIFFRÉE DE LA NOTE DE LIVRET SCOLAIRE (10%)

Une note unique

- Fondée sur la moyenne annuelle de tous les enseignements du livret scolaire
- Ne prend pas en compte les notes obtenues au titre des épreuves communes de contrôle continu
- Constituée de la moyenne des moyennes annuelles par discipline renseignées dans le livret scolaire :
 - en classe de première (coefficient 5)
 - en classe de terminale (coefficient 5)
- Validée lors du dernier conseil de classe de l'année de première et de terminale

Les enseignements optionnels

- Deux enseignements optionnels maximum sont pris en compte pour l'évaluation.
- Au-delà de deux options suivies, les deux meilleures moyennes sont prises en compte.
- Suite à l'application de cette règle, si la moyenne obtenue à l'option langues et cultures de l'Antiquité n'était pas prise en compte, le bonus éventuel (points de la moyenne au-delà de 10) s'ajouterait toujours au total des points obtenus par le candidat.

COMPOSITION DE LA NOTE GLOBALE DES ÉPREUVES DE CONTRÔLE CONTINU (30%)

■ Enseignements concernés :

- Histoire géographique
- Langues vivantes (A et B)
- Enseignement scientifique (*voie générale*) et mathématiques (*voie technologique*)
- Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère}
- EPS, uniquement en Terminale (*contrôle continu en cours de formation*)

■ Composition de la note des épreuves communes de contrôle continu (30%) :

- Pour chaque enseignement concerné, prise en compte de la moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes (quel que soit leur nombre)
- Moyenne de tous les enseignements à part égale = note globale des épreuves de contrôle continu

III – PRÉCISIONS SUR LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

LISTE DES EPREUVES

Contrôle continu	Voie générale	Voie technologique
<p><u>Classe de première</u> 1^{ère} série d'épreuves 2^e trimestre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire géographie (2h) ▪ LVA (1h) ▪ LVB (1h) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire géographie (2h) ▪ LVA (1h) ▪ LVB (1h) ▪ Mathématiques (2h)
<p><u>Classe de première</u> 2^e série d'épreuves 3^e trimestre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire géographie (2h) ▪ LVA (1h30) ▪ LVB (1h30) ▪ Enseignement scientifique (2h) ▪ Enseignement de spécialité arrêté en fin de 1^{ère} (2h) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire géographie (2h) ▪ LVA (1h30) ▪ LVB (1h30) ▪ Mathématiques (2h) ▪ Enseignement de spécialité arrêté en fin de 1^{ère} (2h)
<p><u>Classe de terminale</u> 3^e série d'épreuves</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LVA (écrit et oral) (2h+10') ▪ LVB (écrit et oral) (2h+10') ▪ Histoire géographie (2h) ▪ Enseignement scientifique (2h) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LVA (écrit et oral) (2h+10') ▪ LVB (écrit et oral) (2h+10') ▪ Histoire géographie (2h) ▪ Mathématiques (2h)

Cadrage des épreuves : cf. [notes de service n° 2019-056 et suivantes du 18-4-2019](#)

L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE ARRÊTÉ EN FIN DE CLASSE DE 1ÈRE

■ Voie générale

L'élève de première communique au conseil de classe du 2^e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale et qui fera l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu

■ Voie technologique

En série STI2D, l'enseignement de spécialité faisant l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu en fin d'année de 1^{ère} est : Innovation technologique

ORGANISATION DES EPREUVES

Le chef d'établissement en détermine les modalités et les dates (en cohérence avec les dates de la commission d'harmonisation académique) :

- Convocation envoyée par le chef d'établissement à chaque candidat
- Épreuves corrigées sous couvert de l'anonymat
- Si absence pour cas de force majeure, épreuve de remplacement organisée par le même établissement
- Absence sans justificatif ou hors cause de force majeure = note zéro attribuée pour l'épreuve.

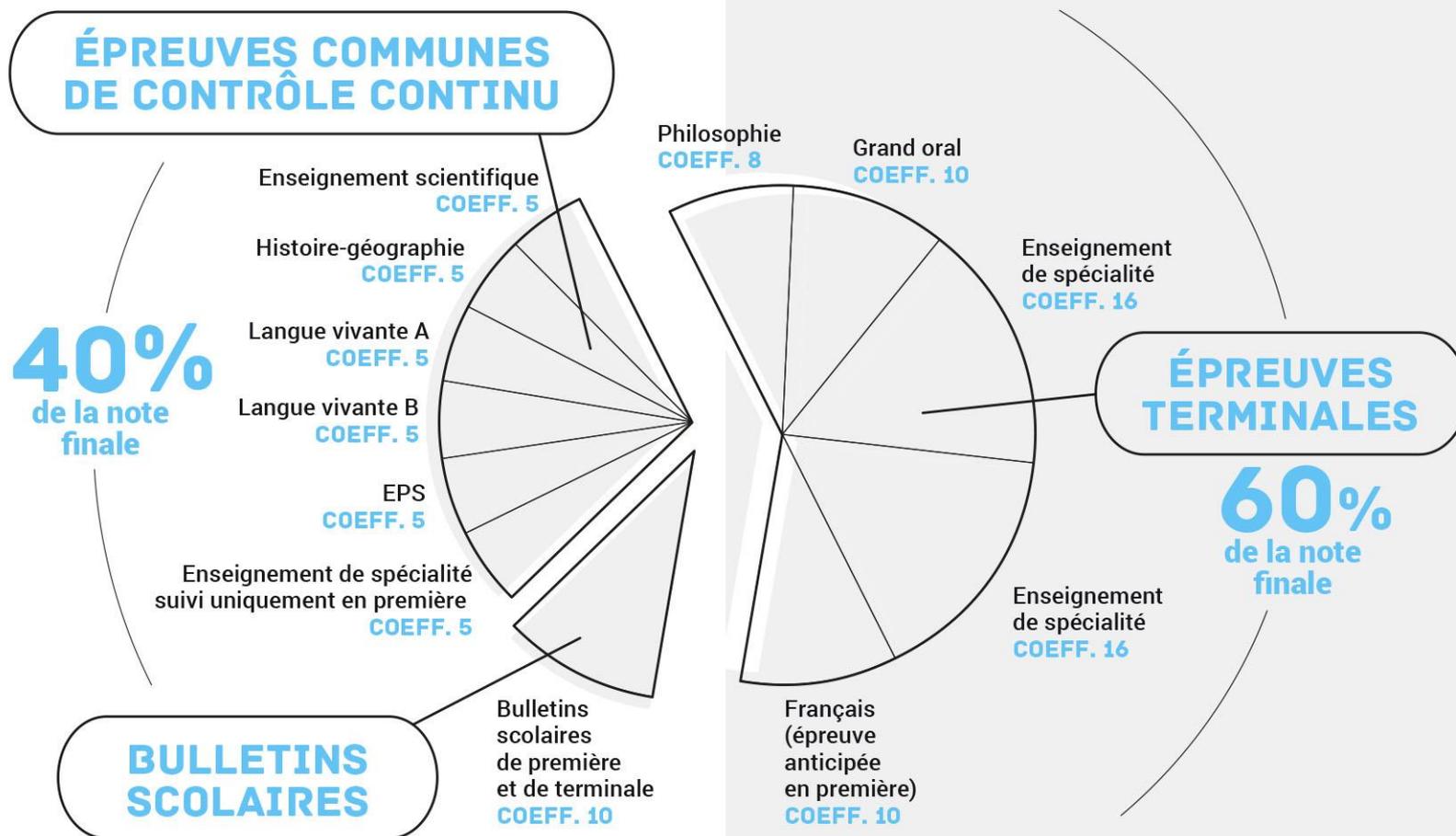
SUJETS ET BANQUE NATIONALE DE SUJETS

- Les sujets sont élaborés sous la direction de l'inspection générale et sous l'autorité du ministre
- Les sujets tiennent compte des progressions pédagogiques des programmes d'enseignement de 1^{ère} et de terminale.
- Les sujets sont centralisés dans une banque nationale de sujets
- Les professeurs choisissent les sujets dans la banque nationale de sujets sous la responsabilité du chef d'établissement
- Aucune modification ne peut être apportée aux sujets de la banque nationale de sujets

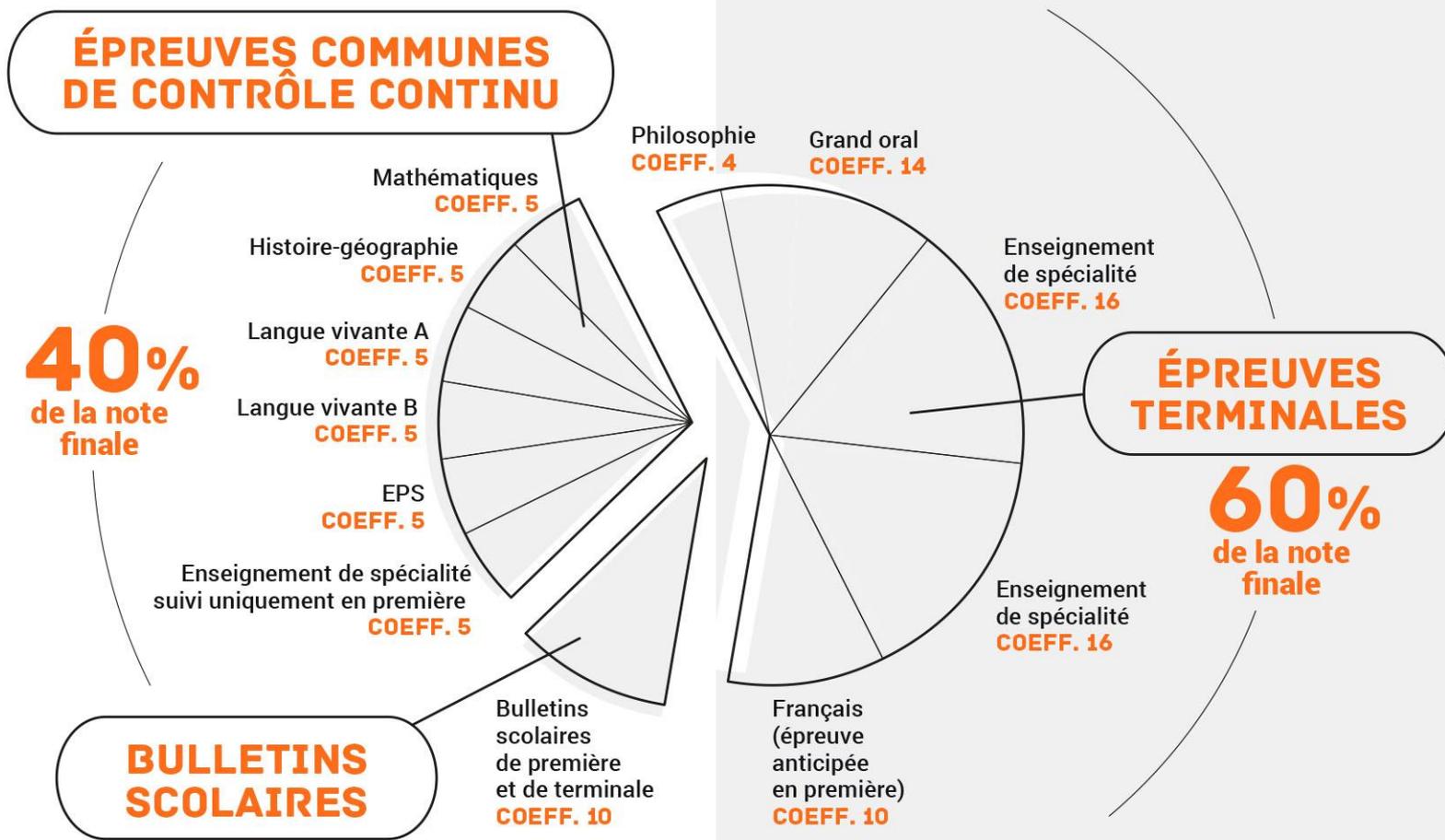
LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'HARMONISATION

- Dans chaque académie est mise en place une commission d'harmonisation des notes des épreuves communes de contrôle continu
 - présidée par le recteur d'académie ou son représentant
 - composée inspecteurs pédagogiques régionaux et d'enseignants de l'enseignement public ou privé sous contrat nommés par le recteur d'académie
- se réunit après chaque série d'épreuves, au plus tard à la fin du trimestre considéré
- recherche d'éventuelles discordances manifestes des notes
 - Entre lots de copies pour un sujet donné
 - Entre sujets pour un enseignement donné
- peut procéder à des contrôles de copies
- procède si nécessaire à la révision de notes
- communique les notes au jury du baccalauréat qui arrêtera la note finale de chaque candidat.

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**